

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025_01

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : ASSAINISSEMENT : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics
d'assainissement collectif 2017**

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric -- ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)
BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)
ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : ASSAINISSEMENT : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif 2017

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE, POUR LES COMMUNES DE : ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, CELLEFROUIN, COULONGES, MANSLE, MONTIGNAC-SUR-CHARENTE, NANCLARS, PUYREAUX, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, SAINT-FRONT, TOURRIERS, VAL-DE-BONNIEURE, VARS, VILLOGNON, VOUHARTE ET XAMBES, AINSI QUE POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHENON-CHENOMMET

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ci annexé, est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif 2017 pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE, pour les COMMUNES DE : ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, CELLEFROUIN, COULONGES, MANSLE, MONTIGNAC-SUR-CHARENTE, NANCLARS, PUYREAUX, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, SAINT-FRONT, TOURRIERS, VAL-DE-BONNIEURE, VARS, VILLOGNON, VOUHARTE et XAMBES, ainsi que pour le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHENON-CHENOMMET, rapport ci-annexé.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

